

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARNIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 5 JUILLET 2011, À 20 H.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 7 juin 2011
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 5.1 Nomination – Maire suppléant
  - 5.2 Autorisation de signature – Acte de vente – Arrières lots rue Henriette
  - 5.3 Embauche d'une brigadière – Pont no 9
  - 5.4 Embauche d'une monitrice stagiaire – Camps de jour 2011
- 6. FINANCES**
  - 6.1 Déboursés du mois de juin 2011
  - 6.2 Transfert budgétaire
  - 6.3 Dépôt – Rapport indicateurs de gestion 2010
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
  - 7.1 Certificat de paiement – Acceptation provisoire – Ponceau chemin Salaberry – Cours d'eau des Trente
  - 7.2 Certificat de paiement – Acceptation provisoire – Conduite d'eau potable sur l'île Goyer – Construction Benvas inc.
  - 7.3 Autorisation de paiement – Sacs de sable et criblure de pierre
  - 7.4 Autorisation de paiement – Dépense supplémentaire au contrat de déneigement – Saison 2010-2011
  - 7.5 Achat – Polyalum chloride
  - 7.6 Octroi de contrat – Fourniture et pose de béton bitumineux saison 2011
- 8. URBANISME**
  - 8.1 Demande d'appui 11-CPTAQ-01 – Lots nos 2 601 073 et 2 601 071, chemin Chambly
  - 8.2 Demande d'appui 11-CPTAQ-02 – Lot no 2 601 631, chemin Brunelle
  - 8.3 Demande de permis soumis à un PIIA – 11-PIIA-12 – 2984, chemin Sainte-Thérèse
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 9.1 Dépôt de comptes rendus – Comité de sécurité et de circulation

## **10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

- 10.1 Inscription – Congrès 2011 – Fédération québécoise des municipalités
- 10.2 Fête du citoyen – 28 août 2011
- 10.3 Demande d'aide financière – La Corne d'abondance
- 10.4 Demande d'aide financière – Table des aînés du Bassin de Chambly
- 10.5 Demande de prêt de salle – Table régionale des aînés de la Montérégie

## **11. ENVIRONNEMENT**

- 11.1 Dépôt de comptes rendus – Comité consultatif de l'environnement

## **12. LOISIRS ET CULTURE**

## **13. RÉGLEMENTATION**

- 13.1 Adoption – Règlement no 401-4  
Règlement modifiant le règlement no 401 décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaires
- 13.2 Adoption – Règlement no 310-15  
Règlement établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan
- 13.3 Adoption – Règlement no 372-2  
Règlement modifiant le règlement no 372 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la ville de Carignan
- 13.4 Dépôt des certificats de la tenue des registres – Règlements nos 422-U et 423-U
- 13.5 Avis de motion – Règlement no 303-6  
Règlement amendant de nouveau le règlement no 303 décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la municipalité
- 13.6 Avis de motion – Règlement no 243-83  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243, tel qu'amendé, afin d'intégrer la dérogation au schéma pour la construction d'une voie publique dans la plaine inondable située sur le lot no 2 346 917
- 13.7 Adoption – Projet de règlement no 243-83  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243, tel qu'amendé, afin d'intégrer la dérogation au schéma pour la construction d'une voie publique dans la plaine inondable située sur le lot no 2 346 917

## **14. INFORMATIONS**

## **15. DIVERS**

- 15.1 3<sup>e</sup> avis de motion – Règlement de zonage no 422-U
- 15.2 3<sup>e</sup> avis de motion – Règlement de lotissement no 423-U
- 15.3 3<sup>e</sup> avis de motion – Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no 425-U
- 15.4 Mandat d'évaluation du lot no 2 599 773 – Partie nord de l'île aux Lièvres

## **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

- M<sup>me</sup> Louise Lavigne, mairesse
- M<sup>mes</sup> Elena Sanchez, conseillère  
Louise Bisailon Marcil, conseillère  
Marguerite Roussel, conseillère  
Hélène Hayeur Car, conseillère
- MM. René Fournier, conseiller  
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**

Madame Louise Lavigne, mairesse, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**11-07-219**

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour.

## **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **4.1 Séance ordinaire du 7 juin 2011**

**11-07-220**

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2011.

## **5. DIRECTION GÉNÉRALE**

### **5.1 Nomination – Maire suppléant**

**11-07-221**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

DE désigner la conseillère Marguerite Roussel à titre de maire suppléant pour la période du 16 juillet 2011 au 15 novembre 2011.

**5.2 Autorisation de signature – Acte de vente – Arrières lots rue Henriette**

**11-07-222**

CONSIDÉRANT la requête introductive d'instance en reconnaissance judiciaire du droit de propriété régularisé par prescription;

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure dans le dossier portant le numéro 505-17-004758-100 déclarant la Ville de Carignan seule et unique propriétaire des lots concernés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer pour et au nom de la Ville tout acte inhérent à la vente des lots nos 4 785 472, 4 785 473, 4 785 474, 4 470 909, 4 470 910, 4 470 911, 4 470 912, 4 470 913, 4 785 467 et 4 785 468.

**5.3 Embauche d'une brigadière – Pont no 9**

**11-07-223**

CONSIDÉRANT la limitation d'accès aux autobus scolaires sur le pont no 9 par Parcs Canada;

CONSIDÉRANT les inondations sur l'île Sainte-Marie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Chanel Doiron comme brigadière scolaire pour l'année 2011, au taux horaire de 11 \$ pour une période de travail hebdomadaire de 5 heures et ce rétroactif au 2 mai 2011;

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire no 02-21000-181.

**5.4 Embauche d'une monitrice stagiaire – Camps de jour 2011**

**11-07-224**

CONSIDÉRANT l'offre du programme du gouvernement du Québec en collaboration avec le YMCA de Toronto;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Yi Chin Tsui comme monitrice stagiaire pour les camps de jour de l'été 2011 pour la période s'échelonnant du 4 juillet au 19 août 2011 inclusivement;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire no 02-70151-181.

## 6. FINANCES

### 6.1 Déboursés du mois de juin 2011

11-07-225

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de juin 2011 pour un montant de 67 878,89 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de juin 2011, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 353 596,76 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

### 6.2 Transfert budgétaire

11-07-226

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

#### a) Afin de rembourser les frais de déplacements suite aux inondations

Montant	Description du poste	Numéro de poste
6 000 \$	Remboursement mesures d'urgences	01-38230-100

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
6 000 \$	Essence camion	02-31000-631

**b) Afin de couvrir le mandat à octroyer à Genivar pour la mise à jour du plan d'intervention**

Montant	Description du poste	Numéro de poste
13 500 \$	Créances douteuses	02-19000-940

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
13 500 \$	Services professionnels	02-13040-412

**6.3 Dépôt – Rapport indicateurs de gestion 2010**

**7. SERVICES TECHNIQUES**

**7.1 Certificat de paiement – Acceptation provisoire – Ponceau chemin Salaberry – Cours d'eau des Trente**

**11-07-227**

CONSIDÉRANT la résolution no 10-09-308 octroyant le contrat pour la réfection du ponceau du chemin Salaberry (cours d'eau des Trente) à l'entreprise Les Constructions M. Morin inc.;

CONSIDÉRANT le dépassement de coût de l'ordre de 5 538,73 \$ causé par une correction de pavage plus grande que prévue due aux conditions climatiques hivernales;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 20 622,33 \$ à l'entreprise Les Constructions M. Morin inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au règlement no 428-E.

**7.2 Certificat de paiement – Acceptation provisoire – Conduite d'eau potable sur l'île Goyer – Construction Benvas inc.**

**11-07-228**

CONSIDÉRANT la résolution no 10-05-169 octroyant le contrat de construction d'une conduite d'eau potable sur l'île Goyer à l'entreprise Construction Benvas inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 155 431,69 \$ taxes incluses à l'entreprise Construction Benvas inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au règlement no 419-E.

### **7.3 Autorisation de paiement – Sacs de sable et criblure de pierre**

**11-07-229**

CONSIDÉRANT les commandes de sacs de sable et criblure de pierre auprès de la compagnie Tech-Mix pour la confection de murets de protection lors de la crues des eaux en avril et mai dernier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat de sacs de sable et criblure de pierre au montant total de 21 492,37 \$ taxes incluses, dans le cadre des mesures d'urgence;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 02-22300-410.

### **7.4 Autorisation de paiement – Dépense supplémentaire au contrat de déneigement – Saison 2010-2011**

**11-07-230**

CONSIDÉRANT la résolution no 10-09-303 octroyant le contrat pour le déneigement du réseau routier de la ville de Carignan, avec une option de 5 ans indexée, à l'entreprise Construction DJL inc.;

CONSIDÉRANT que ledit mandat fut établi en fonction d'une quantité de neige tombée de 200 cm;

CONSIDÉRANT que lors de la saison dernière, 229 cm de précipitation furent enregistrées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 46 398,17 \$ pour le déneigement représentant la quantité supplémentaire de neige tombée durant la saison 2010-2011;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 02-33000-443.

11-07-231

### **7.5 Achat – Polyalum chloride**

CONSIDÉRANT les recommandations de l'exploitant de l'usine de production d'eau potable afin de diminuer le goût et l'odeur de l'eau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat de 17 600 kg de Pax XL6 au taux de 0,97/kg pour un montant total de 19 450 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 02-41200-635.

11-07-232

### **7.6 Octroi de contrat – Fourniture et pose de béton bitumineux saison 2011**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture et pose de béton bitumineux pour travaux de resurfaçage;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de fourniture et pose de béton bitumineux pour travaux de resurfaçage à l'entreprise Pavage Eugène Guilmain et fils inc. au montant de 98 772,98 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-32000-531, 02-32000-625, 02-32200-531, 02-41300-529, 02-41310-529 et 02-41500-521.

## **8. URBANISME**

11-07-233

### **8.1 Demande d'appui 11-CPTAQ-01 – Lots nos 2 601 073 et 2 601 071, chemin Chambly**

CONSIDÉRANT la demande d'appui à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin de permettre l'agrandissement de l'usage « marché aux puces » sur les lots nos 2 601 073 et 2 601 071 ainsi que l'addition d'un marché maraîcher sur lesdits lots;



CONSIDÉRANT que la demande est non conforme au règlement de zonage no 243 actuellement en vigueur mais toutefois conforme au règlement de zonage no 422-U adopté le 2 novembre 2010 mais non en vigueur;

CONSIDÉRANT que ladite demande est compatible aux critères de décisions prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande d'autorisation à la CPTAQ pour des usages à une fin autre qu'agricole « commerce de fruits et légumes » et « marché aux puces » pour les lots nos 2 601 073 et 2 601 071.

### **8.2 Demande d'appui 11-CPTAQ-02 – Lot no 2 601 631, chemin Brunelle**

**11-07-234**

CONSIDÉRANT la demande d'appui à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin de permettre l'aliénation du lot no 2 601 631;

CONSIDÉRANT que ladite demande est compatible aux critères de décisions prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation du lot no 2 601 631, chemin Brunelle.

### **8.3 Demande de permis soumis à un PIIA – 11-PIIA-12 – 2984, chemin Sainte-Thérèse**

**11-07-235**

CONSIDÉRANT la demande de délivrance d'un certificat d'autorisation visant la modification d'une enseigne en bordure d'un chemin de paysage;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage répond aux critères et objectifs suivants :

- La dimension, la forme et les matériaux de l'enseigne et son support s'harmonisent avec l'architecture du bâtiment avec le milieu environnant
- Les couleurs de l'enseigne sont en harmonie avec le bâtiment et le cadre bâti environnant
- Le nombre de couleurs sur une enseigne est limité, on évite les couleurs fluorescentes

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la délivrance d'un permis d'affichage pour l'enseigne appliquée au bâtiment situé au 2984, chemin Sainte-Thérèse.

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **9.1 Dépôt de comptes rendus – Comité de sécurité et de circulation**

## **10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

### **10.1 Inscription – Congrès 2011 – Fédération québécoise des municipalités**

**11-07-236**

CONSIDÉRANT l'invitation au 70<sup>e</sup> assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE madame Louise Lavigne, mairesse, aux assises annuelles de la FQM au montant de 775 \$;

DE rembourser tous les frais afférents à cet événement;

QUE le remboursement soit effectué en conformité au règlement no 372 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Carignan;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-454.

### **10.2 Fête du citoyen – 28 août 2011**

**11-07-237**

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE confirmer la tenue de la fête du citoyen pour le 28 août 2011;

D'AUTORISER un montant de 18 000 \$ afin d'organiser ledit événement;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70160-519.

**11-07-238**

**10.3 Demande d'aide financière – La Corne d'abondance**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme La Corne d'abondance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER une aide financière de 100 \$ à l'organisme La Corne d'abondance;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

**11-07-239**

**10.4 Demande d'aide financière – Table des aînés du Bassin de Chambly**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de La Table des aînés du Bassin de Chambly dans le cadre de son 5<sup>e</sup> salon des aînés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER une aide financière de 100 \$ à La Table des aînés du Bassin de Chambly dans le cadre de son 5<sup>e</sup> salon des aînés;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

**11-07-240**

**10.5 Demande de prêt de salle – Table régionale des aînés de la Montérégie**

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle de la Table régionale des aînés de la Montérégie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la salle communautaire à la Table régionale des aînés de la Montérégie le 15 septembre prochain.

## **11. ENVIRONNEMENT**

### **11.1 Dépôt de comptes rendus – Comité consultatif de l’environnement**

## **12. LOISIRS ET CULTURE**

## **13. RÉGLEMENTATION**

### **13.1 Adoption – Règlement no 401-4**

**Règlement modifiant le règlement no 401 décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaires**

**11-07-241**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 401-4 modifiant le règlement no 401 décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaires, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 401-4 modifiant le règlement no 401 décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaires.

### **13.2 Adoption – Règlement no 310-15**

**Règlement établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan**

**11-07-242**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 310-15 modifiant le règlement no 310 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 310-15 modifiant le règlement no 310 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan.

### **13.3 Adoption – Règlement no 372-2**

**Règlement modifiant le règlement no 372 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la ville de Carignan**

**11-07-243**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 372-2 modifiant le règlement no 372 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la ville de Carignan, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 372-2 modifiant le règlement no 372 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la ville de Carignan.

**13.4 Dépôt des certificats de la tenue des registres – Règlements nos 422-U et 423-U**

**13.5 Avis de motion – Règlement no 303-6**  
Règlement amendant de nouveau le règlement no 303 décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la municipalité

11-07-244

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 303-6 amendant de nouveau le règlement no 303 décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la municipalité.

**13.6 Avis de motion – Règlement no 243-83**  
Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 243, tel qu'amendé, afin d'intégrer la dérogation au schéma pour la construction d'une voie publique dans la plaine inondable située sur le lot numéro 2 346 917

11-07-245

Avis de motion est donné par la conseillère Hélène Hayeur Car à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 243, tel qu'amendé, afin d'intégrer la dérogation au schéma pour la construction d'une voie publique dans la plaine inondable située sur le lot numéro 2 346 917.

**13.7 Adoption – Projet de règlement no 243-83**  
Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 243, tel qu'amendé, afin d'intégrer la dérogation au schéma pour la construction d'une voie publique dans la plaine inondable située sur le lot numéro 2 346 917

11-07-246

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement modifiant le règlement de zonage numéro 243, tel qu'amendé, afin d'intégrer la dérogation au schéma pour la construction d'une voie publique dans la plaine inondable située sur le lot numéro 2 346 917, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 243-83 modifiant le règlement de zonage numéro 243, tel qu'amendé, afin d'intégrer la dérogation au schéma pour la construction d'une voie publique dans la plaine inondable située sur le lot numéro 2 346 917.

#### **14. INFORMATIONS**

#### **15. DIVERS**

##### **15.1 3<sup>e</sup> avis de motion – Règlement de zonage no 422-U**

**11-07-247**

Avis de motion successif est donné par la conseillère Marguerite Roussel afin de prolonger l'effet de gel du règlement de zonage no 422-U.

##### **15.2 3<sup>e</sup> avis de motion – Règlement de lotissement no 423-U**

**11-07-248**

Avis de motion successif est donné par la conseillère Marguerite Roussel afin de prolonger l'effet de gel du règlement de lotissement no 423-U.

##### **15.3 3<sup>e</sup> avis de motion – Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no 425-U**

**11-07-249**

Avis de motion successif est donné par la conseillère Marguerite Roussel afin de prolonger l'effet de gel du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no 425-U.

##### **15.4 Mandat d'évaluation du lot no 2 599 773 – Partie nord de l'île aux Lièvres**

**11-07-250**

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat d'évaluation du lot no 2 599 773, soit la partie nord de l'île aux Lièvres, à la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur et Associés inc. au montant de 15 000 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-15000-417.

#### **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**11-07-251**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 10.

---

Rémi Raymond  
Greffier

---

Louise Lavigne  
Mairesse